

CITÉ DE DORVAL

Le 18 juin 2024

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Cité de Dorval tenue à la chapelle de la résidence « Quatre Vents » située au 12, avenue Dahlia, Dorval, Québec, le 17 juin 2024, à 19 h.

Monsieur Marc Doret, maire, préside la séance.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère Nicole Duchastel, messieurs les conseillers Pascal Brault, Robert Le Sage, Jean-François Leroux, Paul Trudeau, Christopher von Roretz formant un quorum complet dudit conseil.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Marc Rouleau, Directeur général
Me Louiza Sadoun, Greffière adjointe

1 OUVERTURE

CM2406 266

1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 juin 2024 tel que modifié par le report à une date ultérieure, des deux items suivants :

- 2.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024
- 5.6 - Autorisation de versement d'une subvention - Soirée de reconnaissance des bénévoles du 7 septembre 2024 - Association athlétique de Dorval (AAD)

(Avec l'accord du maire, le conseiller Pascal Brault prend la parole afin de préciser la raison pour laquelle le point 2.1 de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2406 267

1.2 Période de questions et réceptions des requêtes

Les questions ci-dessous constituent un résumé à titre indicatif seulement. Pour le contenu intégral des questions, veuillez visionner la Webdiffusion de cette séance, disponible sur le site Internet de la Cité à www.ville.dorval.qc.ca/fr/la-cite/page/seances-du-conseil-municipal.

1. Un résident de l'avenue Dawson adresse une question concernant les **rampes pour bateaux**.
2. Un résident de l'avenue St-Charles adresse des questions concernant 1) Des **propos émis par le maire** lors de la dernière séance; 2) La division des **districts électoraux**; et 3) les **espaces verts** à Dorval.

(Avec l'accord du maire, le conseiller Jean-François Leroux prend la parole pour répondre à la 2^e question.)

(À la demande du maire, le conseiller Christopher von Roretz prend la parole pour répondre à la 3^e question)

(Avec l'accord du maire, le conseiller Pascal Brault prend la parole pour apporter des précisions en réponse à la 3^e question).

3. Un résident du chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore adresse des questions concernant le **litige qui l'oppose à la Cité**.
4. Un résident de Vaudreuil-Dorion adresse deux questions concernant la pollution de l'air par les **nanoparticules de noir de carbone à Dorval**.
5. Une résidente de l'avenue Lark adresse des questions concernant la propriété située au **2110 Goldfinch** soit : 1) les délais de reconstruction ; 2) la date prévue du début de la reconstruction et ; 3) le délai d'approbation de plans.
6. Une résidente du cercle Handfield adresse une question concernant le point 5.9 de l'ordre du jour sur la **planification stratégique**.

(Avec l'accord du maire, le conseiller Christopher von Roretz prend la parole pour répondre à la question.)

7. Une résidente du croissant McNicoll adresse des questions concernant le **Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal** et son application à l'immeuble au 12 Dahlia, soit : 1) La définition **d'héritage moderne** et son application à l'annexe du 12 Dahlia; 2) Le **caractère institutionnel** du 12 Dahlia; et 3) Les **utilisations alternatives** du 12 Dahlia.

(Avec l'accord du maire, le conseiller Pascal Brault prend la parole pour demander des précisions au maire).

(Des échanges de part et d'autre s'engagent entre le conseiller Pascal Brault et le maire).

(Avec l'accord du maire, le conseiller Pascal Brault prend de nouveau la parole pour demander des précisions au maire).

(Des échanges de part et d'autre s'engagent de nouveau entre le conseiller Pascal Brault et le maire).

8. Un résident de l'avenue Neptune adresse des questions concernant : 1) La **démolition** de l'annexe du 12 Dahlia; 2) L'**audit architectural** du 12 Dahlia; et 3) le mandat d'**évaluation architecturale et patrimoniale** du 12 Dahlia et l'expertise de la Cité pour juger du manque de valeur patrimoniale de l'annexe.

(Avec l'accord du maire, le conseiller Pascal Brault prend la parole pour demander des précisions au maire).

(Des échanges de part et d'autre s'engagent entre le conseiller Pascal Brault et le maire).

9. Une résidente du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore adresse des questions concernant : 1) L'utilisation de caoutchouc dans l'aire de jeu du **parc St-Charles**; 2) Des manquements dans l'aménagement de l'aire de jeu au **parc St-Charles**; et 3) les demandes d'**accès à l'information**.

(Avec l'accord du maire, le conseiller Pascal Brault prend la parole pour donner des précisions à la résidente concernant sa 2^e question).

(Avec l'accord du maire, le conseiller Pascal Brault prend la parole pour émettre des commentaires relativement à la 3^e question.)

(Des échanges de part et d'autre s'engagent entre le conseiller Pascal Brault et le maire).

10. Une résidente de Pointe-Claire adresse une question concernant l'administration du **club de tennis** de Dorval.
11. Un résident de l'avenue Dawson adresse des questions concernant : 1) Un article du journal **le Devoir** sur la restauration et la réutilisation à d'autres fins d'un couvent à Laval; 2) La nouvelle carte des **zones inondables**; et 3) L'abonnement au **Gym de Dorval**.

Le conseiller Christopher von Roretz quitte momentanément la salle de 20h46 à 20h47

12. Une résidente de l'avenue Stream : 1) Remercie le Conseil pour le **don à la Légion Royale Canadienne** – Branche 345; et 2) Adresse des questions pour la **relocalisation de leurs locaux**.
13. Un résident du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore adresse des questions concernant l'ajout d'une **traverse piétonnière** sur Bord-du-Lac.

(Avec l'accord du maire, le conseiller Pascal Brault prend la parole pour donner des précisions et faire un suivi avec le résident)

14. La résidente du chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore donne une suggestion pour l'usage de **l'annexe du 12 Dahlia**.

(Le conseiller Pascal Brault prend la parole pour demander des précisions au maire.

(Des échanges de part et d'autre s'engagent entre le conseiller Pascal Brault et le maire).

2 APPROBATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

CM2406 268

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024 – NON APPROUVÉ

REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

3 RÈGLEMENTATION

CM2406 269

3.1 Règlement sur la délégation de pouvoirs - Dépôt des rapports de décisions déléguées

Le compte-rendu du directeur général sur les actes posés pour la période du 30 avril au 3 juin 2024 en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Règlement de délégation de pouvoirs RCM-3-2005, est déposé devant le Conseil.

CM2406 270

3.2 Adoption du Règlement RCM-101-2024 sur la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), le nombre de districts électoraux pour une municipalité de 20 000 à 50 000 habitants est d'au moins huit districts et d'au plus douze;

ATTENDU QUE le 27 mars 2024, suite à une demande adressée en vertu de l'article 10 de la LERM, le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé la Cité à maintenir à 6, le nombre de districts électoraux du territoire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12 de la LERM, le nombre d'électeurs de chaque district par rapport à la moyenne ne doit pas dépasser 15 % et que le district 1 présentait un écart de 19 %;

ATTENDU QU'un redécoupage des districts est requis aux fins de respecter les exigences de l'article 12 de la LERM;

ATTENDU QUE la description des limites des districts électoraux apparaissant à l'article 1 est faite selon le sens horaire;

ATTENDU QUE l'utilisation des noms de voies de circulation sous-entend la ligne médiane de celle-ci à moins d'indication contraire;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 13 mai 2024, l'avis de motion du Règlement RCM-101-2024 a été dûment donné et le projet de règlement déposé;

ATTENDU QUE, suite à la publication du 16 au 31 mai 2024 de l'avis public pour aviser les électeurs du délai d'opposition au découpage proposé, une seule opposition a été reçue;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le Règlement RCM-101-2024 sur la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux, tel que déposé à la séance du 13 mai 2024,

(Le conseiller Pascal Brault demande que la proposition fasse l'objet d'une discussion.

Les conseillers Paul Trudeau et Christopher von Roretz demandent la parole et interviennent de part et d'autre.

Un débat s'engage entre les conseillers Pascal Brault, Paul Trudeau et Christopher von Roretz.)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Pascal Brault vote contre cette résolution.

CM2406 271

3.3 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCM-102-2024 visant à soustraire l'ensemble du territoire de la Cité de Dorval de l'application du premier alinéa de l'article 94 de la *Loi modifiant certaines dispositions législatives en matière d'habitation (2024, chapitre 2)* connue sous PL31

Le conseiller Christopher von Roretz donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement RCM-102-2024 visant à soustraire l'ensemble du territoire de la Cité de Dorval de l'application du premier alinéa de l'article 94 de la *Loi modifiant certaines dispositions législatives en matière d'habitation (2024, chapitre 2)* sera présenté pour adoption, et dépose ledit projet; et

QUE le Conseil mandate le Service de l'aménagement urbain afin d'étudier les possibles scénarios pour permettre ce type d'usage à Dorval.

4 CONTRATS ET ENTENTES

CM2406 272

4.1 Autorisation de signature d'un accord de subvention - Programme Le Canada en fête - Fête du Canada du 1er juillet 2024 - Ministère du Patrimoine canadien

CONSIDÉRANT QUE la Cité de Dorval a présenté une demande d'aide financière au ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme *Le Canada en fête*, pour la tenue de festivités de la fête du Canada du 1^{er} juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE le 26 mars 2024, le ministère du Patrimoine canadien a confirmé à la Cité de Dorval le versement d'une subvention de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier de cette aide financière, la Cité souhaite signer un accord de subvention avec le gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec peuvent contracter et signer des ententes avec des tiers ou avec d'autres gouvernement du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (LMCE) crée des obligations pour les municipalités du Québec lorsqu'elles veulent signer ce type d'ententes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3.11 de la LMCE, un organisme municipal ne peut, sans l'autorisation du gouvernement, conclure une entente avec un autre gouvernement du Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou avec un organisme public fédéral;

CONSIDÉRANT QUE pour conclure une telle entente, un organisme municipal doit obtenir l'autorisation du gouvernement par l'entremise d'un décret d'autorisation, si l'entente ne cadre pas dans les décrets d'exclusion existants;

CONSIDÉRANT QUE la Cité de Dorval demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord;

CONSIDÉRANT QUE cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice des pouvoirs du conseil municipal relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et les référendums municipaux et à la participation publique;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

DE DEMANDER l'autorisation au gouvernement du Québec de pouvoir conclure l'accord de subvention;

D'AUTORISER la directrice des loisirs et de la culture, sous réserve de l'autorisation du gouvernement du Québec, à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval l'accord de subvention à intervenir avec le ministre du Patrimoine canadien concernant le versement d'une subvention de 10 000 \$, dans le cadre du programme *Le Canada en fête*, pour la tenue de festivités de la fête du Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2406 273

4.2 Autorisation de signature - Convention d'aide financière concernant le versement d'une subvention du gouvernement du Québec pour un projet financé dans le cadre du programme OASIS - Volet 1 - MELCCFP

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a mis en place un nouveau programme de subvention OASIS qui cadre parfaitement avec la volonté de la Cité de Dorval de rendre son territoire résilient aux changements climatiques, essentiellement en ce qui a trait à la gestion durable des eaux pluviales et la gestion des îlots de chaleur;

ATTENDU QUE la Cité de Dorval a pris connaissance du guide du programme OASIS – Volet 1 Soutien à la planification du verdissement, de prévention et de réduction des risques liés aux changements climatiques par le verdissement, et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui lui sont applicables ou qui sont applicables à son projet;

ATTENDU QUE par la résolution CM2304 186 adoptée le 17 avril 2023, le Conseil autorisait le dépôt d'une demande d'aide financière du programme OASIS - Volet 1 pour le projet « *La Cité de Dorval : territoire résilient* » et la directrice de l'aménagement urbain à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la résolution;

ATTENDU QUE par lettre datée du 8 décembre 2023, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs a accordé un soutien financier jusqu'à concurrence de 1 289 484 \$ à la Cité de Dorval;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le directeur de l'aménagement urbain et/ou le directeur du service du génie à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution et à la résolution CM2304 186 adoptée le 17 avril 2023;

D'AUTORISER le directeur de l'aménagement urbain et/ou le directeur du service du génie à signer, pour et au nom de la Cité, la Convention d'aide financière concernant le versement d'une subvention du gouvernement du Québec pour un projet financé dans le cadre du programme OASIS - Volet 1– Soutien à la planification du verdissement, avec le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2406 274

4.3 Autorisation de signature - Entente de partage de coûts relative aux travaux de chaussée et d'aménagement d'une partie du boulevard Stuart-Graham et de l'intersection de l'avenue Cardinal et du boulevard Stuart-Graham - Aéroports de Montréal (ADM)

ATTENDU QUE selon les résultats d'auscultation, une intervention est requise au niveau du boulevard Stuart-Graham;

ATTENDU QUE Aéroports de Montréal (ADM) a approché la Cité de Dorval en vue d'un projet qui affectait conjointement le territoire de la Cité et le leur pour un engagement financier;

ATTENDU QUE l'entente de partage de coûts, ci-après « l'Entente », vise à établir le cadre financier et technique pour la réalisation de travaux de chaussée et

d'aménagement d'une partie du boulevard Stuart-Graham et de l'intersection de l'avenue Cardinal et du boulevard Stuart-Graham, lesquels travaux sont requis, notamment, en raison de travaux effectués à l'Aéroport international Montréal-Trudeau de Montréal dans le cadre du projet D0812E – Réhabilitation du boulevard Stuart-Graham;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés de manière concurrente dans un secteur étant sous la responsabilité de la Cité ainsi que sur une partie du territoire aéroportuaire de l'Aéroport international Montréal-Trudeau;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés sous le contrôle et la surveillance d'ADM et se décrivent comme suit, à savoir les travaux de chaussée et de voirie, de modification du marquage et signalisation et de modification des feux de circulation : électrique, structure et programmation;

ATTENDU QU'ADM a tenu un appel d'offres sur invitation portant le numéro 1D-0812E-24-007 pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE la participation conjointe des parties vise à faciliter la réalisation des travaux à de meilleurs coûts de construction, d'ingénierie et de gestion;

ATTENDU QU'ADM accepte d'assumer le coût réel des travaux situés sur le territoire aéroportuaire, lequel coût inclut les frais d'ingénierie et de surveillance, les frais de réalisation des travaux, les frais de gestion applicables auxdits travaux, selon les paramètres indiqués au paragraphe 5 de l'Entente;

ATTENDU QUE la Cité accepte d'assumer le coût réel des travaux situés sur le territoire extra portuaire, lequel coût inclut les frais d'ingénierie et de surveillance, les frais de réalisation des travaux et les frais de gestion applicables auxdits travaux, selon les paramètres indiqués au paragraphe 5 de l'Entente;

ATTENDU QUE la Cité sera responsable et doit assumer entièrement, les frais et la responsabilité d'entretien, de réparation, de modification, d'amélioration et de remplacement de l'ensemble des travaux situés sur le territoire extra-aéroportuaire, ADM n'ayant aucune responsabilité à tout tel égards;

ATTENDU QU'ADM sera responsable et doit assumer entièrement les frais et la responsabilité d'entretien, de réparation, de modification, d'amélioration et de remplacement des travaux situés sur le territoire aéroportuaire, la Cité n'ayant aucune responsabilité à tout tel égards;

ATTENDU QUE l'ensemble des travaux, y compris la portion des travaux située sur le territoire extra-aéroportuaire, sera exécuté sous le contrôle et la surveillance d'ADM;

ATTENDU QUE la Cité consent à ce qu'ADM exécute et fasse exécuter l'ensemble des travaux sur la portion des travaux située sur le territoire extra-aéroportuaire et s'engage à offrir sa pleine et entière collaboration afin de faciliter la réalisation des travaux et du projet ci-haut décrit dans son ensemble;

ATTENDU QUE la Cité cherche à améliorer les liens de mobilité durable sur leur territoire;

ATTENDU QUE la Cité avait prévu des fonds à cet effet à la première ligne du PTI adopté;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL**

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le maire et la greffière, ou la greffière adjointe en son absence, à signer pour et au nom de la Cité de Dorval, une entente de partage de coûts au montant de 442 653,75 \$ TTC pour la réalisation des travaux de chaussée et d'aménagement d'une partie du boulevard Stuart-Graham et de l'intersection de l'avenue Cardinal et boulevard Stuart-Graham, selon les termes et conditions apparaissant au projet d'entente joint au présent dossier décisionnel, ou tout autre terme et condition qui sera jugé dans l'intérêt de la Cité;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23 040 50 000, projet 2024-01, financé par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2406 275

4.4 Ratification d'entente - Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail - CNESST et Groupe Conseil Novo SST inc.

ATTENDU QUE par résolution CM14 01 20, adoptée le 20 janvier 2014, le Conseil a autorisé le Groupe Conseil Novo SST Inc. à signer, pour et au nom de la Cité, l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux;

ATTENDU QUE la CNESST a constaté une déficience dans l'extrait de résolution CM14 01 20 permettant la signature du contrat de mutuelle de prévention entre Groupe Conseil Novo SST et la CNESST;

ATTENDU QU'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail, ci-après appelée la « Mutuelle », est proposée à la Cité par l'entremise de Groupe Conseil Novo SST en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles*;

ATTENDU QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la Cité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE la Cité désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGÉ

IL EST RÉSOLU:

Les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, D'ENTÉRINER l'entente conclue le 27 décembre 2023 avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour 2024;

D'AUTORISER le Groupe Conseil Novo SST inc., à signer cette entente pour et au nom de la Cité de Dorval ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution du conseil municipal de la Cité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2406 276

4.5 Adjudication de contrat - Appel d'offres public relatif au planage - resurfaçage des rues 2024 (IM2024-06) - Pavages Multipro Inc.

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres public IM2024-06 relatif au planage - resurfaçage des rues 2024, la Section des ressources matérielles a reçu neuf (9) soumissions;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGÉ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Pavages Multipro Inc., le contrat IM2024-06 pour le planage - resurfaçage des rues 2024, au montant global de 816 141,53 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 23 mai 2024;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 320 25 534.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2406 277

4.6 Adjudication de contrat - Appel d'offres public relatif à la reconstruction de trottoirs 2024 (IM2024-05) - Roxboro Excavation Inc.

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres public IM2024-05 relatif à la reconstruction de trottoirs 2024, la Section des ressources matérielles a reçu six (6) soumissions;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Roxboro Excavation Inc., le contrat IM2024-05 relatif à la reconstruction de trottoirs 2024, au montant global de 449 867,96 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 23 mai 2024;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23 040 50 000, projet 2024-05, financé par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2406 278

4.7 Adjudication de contrat - Appel d'offres public relatif à la fourniture d'un chargeur sur roues 4x4 avec équipements (TP2024-28) - Brandt Tractor Ltd

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres public TP2024-28 relatif à la fourniture et à la livraison d'un chargeur sur roues 4x4 avec équipements incluant une souffleuse, un godet et un chasse-neige, la Section des ressources matérielles a reçu une seule soumission conforme;

ATTENDU QUE le seul soumissionnaire conforme, Brandt Tractor Ltd, offre une somme de 20 695,50 \$ TTC, pour l'échange du véhicule chargeur no 2014-73 de marque John Deere;

ATTENDU QUE Brandt Tractor Ltd comprend et accepte que le véhicule chargeur à échanger sera utilisé jusqu'à la livraison du nouveau véhicule et qu'ainsi, le kilométrage des horodateurs sera à la hausse au moment de leur remise;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER au seul soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Brandt Tractor Ltd, le contrat TP2024-28 relatif à la fourniture et à la livraison d'un chargeur sur roues 4x4 avec équipements, incluant une garantie prolongée de 60 mois ou 5000 heures (Lot 1 Option 2), pour un montant total de 323 808,69 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 9 mai 2024;

D'AUTORISER la disposition du véhicule no 2014-73 de marque John Deere, à l'entreprise Brandt Tractor Ltd, pour un montant total à recevoir de 20 695,50 \$ TTC;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23 040 14 000, projet 2024-54, financé par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté, et d'imputer le revenu au poste budgétaire 01 271 00 001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2406 279

4.8 Adjudication de contrat - Appel d'offres public pour la fourniture de deux camions 6 roues avec équipements (TP2024-41-1) - Camions Inter-Anjou Inc.

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres public TP2024-41-1 relatif à la fourniture et à la livraison de deux camions 6 roues avec équipements (deux lots), la Section des ressources matérielles a reçu une seule soumission conforme;

ATTENDU QUE le seul soumissionnaire conforme, Camions Inter-Anjou Inc., offre une somme de 17 246,26 \$ TTC, pour l'échange de deux camions 6 roues;

ATTENDU QUE Camions Inter-Anjou Inc. comprend et accepte que les deux camions à échanger seront utilisés jusqu'à la livraison des nouveaux véhicules et qu'ainsi, le kilométrage des horodateurs sera à la hausse au moment de leur remise;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER au seul soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Camion Inter-Anjou Inc., le contrat TP2024-41-1 relatif à la fourniture et à la livraison de deux camions 6 roues avec équipements (deux lots), incluant une garantie prolongée de 60 mois ou 5 000 heures, pour un montant total de 630 999,82 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 13 mai 2024;

D'AUTORISER la disposition des véhicules #2008-03 et #2005-30 pour un montant total à recevoir de 17 246,26 \$ TTC;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23 040 14 000, projet 2024-55, financé par l'excédent de fonctionnement non affecté, et D'IMPUTER le revenu au poste budgétaire 01 271 00 001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2406 280

4.9 Adjudication de contrat - Appel d'offres public pour la fourniture, le retrait et l'installation de modules de jeux dans les parcs Oriole et Walters (LC2024-02) - Les Industries Simexco inc. et ABC Récréation Québec inc.

ATTENDU QUE la Cité de Dorval a récemment lancé l'appel d'offres public LC2024-02 relatif à la fourniture, au retrait et à l'installation de modules de jeux dans les parcs Oriole (Lot 1) et Walters (Lot 2);

ATTENDU QU'à l'issue de la période de dépôt des soumissions, soit le 24 avril 2024, trois soumissions conformes ont été reçues pour le Lot 1 (parc Oriole) et une seule soumission conforme pour le Lot 2 (parc Walters);

ATTENDU QUE les quatre soumissionnaires conformes ont obtenu la note de passage de 70 exigée aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU la recommandation de la cheffe de section - Ressources matérielles d'adjuger le contrat aux soumissionnaires conformes ayant obtenu le meilleur pointage pour chacun des Lots 1 et 2;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER le contrat LC2024-02 relatif à la fourniture, au retrait et à l'installation de modules de jeux dans le parc Oriole pour le Lot 1 au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit l'entreprise Les Industries Simexco inc., pour un montant total de 192 500,80 \$ TTC, le tout selon les termes et conditions de sa soumission ouverte le 24 avril 2024;

D'ADJUGER le contrat LC2024-02 relatif à la fourniture, au retrait et à l'installation de modules de jeux dans le parc Walters pour le Lot 2 au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit l'entreprise ABC Récréation Québec inc., pour un montant total de 139 997,92 \$ TTC, le tout selon les termes et conditions de sa soumission ouverte le 24 avril 2024;

D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 23 080 90 000, projet 2024-32 pour Les Industries Simexco inc. et projet 2024-33 pour ABC Récréation Québec Inc., financé par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2406 281

4.10 Adjudication de contrat - Appel d'offres sur invitation écrite pour le contrôle de la qualité des matériaux - resurfaçage de diverses rues 2024 (IM2024-01lab) - Laboratoire GS inc.

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de resurfaçage de diverses rues pour 2024 (IM2024-01), la Division de l'ingénierie municipale doit veiller à la qualité des matériaux et à leur mise en œuvre;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres par voie d'invitation écrite IM2024-01lab pour le contrôle de la qualité des matériaux et le suivi des excavations des sols contaminés;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER au seul soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Laboratoire GS Inc., le contrat IM2024-01lab relatif au contrôle de la qualité des matériaux et au suivi des excavations des sols contaminés, dans le cadre du projet de resurfaçage de diverses rues 2024 (IM2024-01), pour un montant global de 33 503,72 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 14 mai 2024;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23 040 50 000, projet 2024-01, financé par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2406 282**4.11 Adjudication de contrat - Appel d'offres sur invitation écrite pour le chargement, le transport et la disposition de sols excavés (IM2024-16) - Roxboro Excavation inc.**

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres par voie d'invitation écrite IM2024-16 pour le chargement, le transport et la disposition de sols excavés A-B;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Roxboro Excavation inc., le contrat IM2024-16 relatif au chargement, au transport et à la disposition de sols excavés A-B, pour un montant total de 109 720,64 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 30 mai 2024;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23 040 50 000, poste 2023-07, financé par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2406 283**4.12 Adjudication de contrat - Appel d'offres sur invitation écrite pour la fourniture de licences annuelles Adobe (IT2024-02) - CDW Canada Corp.**

ATTENDU QUE quatre soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres par voie d'invitation écrite IT2024-02 pour la fourniture de licences annuelles Adobe, pour la période du 2 juillet 2024 au 1^{er} juillet 2025 avec deux options de renouvellement d'une année chacune soit du 2 juillet 2025 au 1^{er} juillet 2026 et du 2 juillet 2026 au 1^{er} juillet 2027;

ATTENDU QU'il faut prévoir une enveloppe supplémentaire de 7 000 \$ pour répondre aux besoins de licences supplémentaires;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise CDW Canada Corp. le contrat IT2024-02 relatif à la fourniture de licences annuelles d'Adobe, pour la période du 2 juillet 2024 au 1^{er} juillet 2025, avec deux options de renouvellement d'une année chacune, au montant total de 39 919,69 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 05 juin 2024;

D'APPROUVER une enveloppe budgétaire supplémentaire de 7 000 \$ TTC pour des licences additionnelles qui pourraient être requises en cours d'année;

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires selon le tableau joint au dossier décisionnel 2024-06-016206.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2406 284

4.13 Octroi de contrat de gré à gré - Fourniture d'un logiciel de gestion des loisirs (Projet pilote) - Service des loisirs et de la culture - Les Entreprises Amilia Inc.

ATTENDU QUE l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des loisirs règlera de nombreux problèmes techniques et des insatisfactions causées par les déficiences du logiciel de gestion actuellement utilisé;

ATTENDU QUE la plateforme Amilia répond à l'ensemble des exigences techniques et fonctionnelles pour la fourniture d'un logiciel de gestion des loisirs et se démarque à plusieurs égards, notamment par:

- La maturité et l'état complet du produit;
- Les fonctionnalités répondant aux besoins de différentes divisions;
- L'offre de service d'hébergement, de maintenance et de soutien technique;
- Les notes de satisfaction des clients.

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER à Les Entreprises Amilia Inc., un contrat relatif à la fourniture d'un logiciel de gestion des loisirs au Service des loisirs et de la culture, pour un montant global de 38 087,77 \$ TTC, conformément à sa soumission du 31 mai 2024;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 701 10 730.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2406 285

4.14 Demandes de prix - Octroi de contrat - Contrôle qualitatif des matériaux et caractérisation environnementale dans le cadre du projet de déviation de conduites pluviales sur les avenues Dawson et Roy (IM2024-09lab) - Laboratoire GS inc.

ATTENDU QUE par résolution numéro CM2404 184 adoptée le 15 avril 2024, le Conseil a adjugé à Les Entreprises J. Piccioni inc., le contrat IM2024-09 relatif aux travaux de déviation de conduites pluviales sur les avenues Dawson et Roy, phase 2, au montant global de 395 111,59 \$ TTC;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, le Service du génie doit s'assurer de la qualité des matériaux et de leur mise en place ainsi que de caractériser les sols en place;

ATTENDU QUE suite à des demandes informelles de prix, une seule société a fourni un prix pour le contrat IM2024-09lab, pour des services de contrôle de qualité des matériaux;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER à l'entreprise Laboratoire GS inc., seul soumissionnaire à avoir fourni un prix, le contrat IM2024-09lab relatif au contrôle de la qualité des matériaux et à la caractérisation des sols dans le cadre du projet de déviation de conduites pluviales sur

les avenues Dawson et Roy, pour un montant global de 18 022,33 \$ TTC, conformément à sa soumission du 23 mai 2024;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23 050 20 000, projet 2020-02, financé par une affectation des activités de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2406 286

4.15 Demandes de prix - Octroi de contrat - Traduction du nouveau règlement sur les PIIA - Traductions Serge Béclair Inc. (TRSB)

ATTENDU QUE par résolution CM2308 347 adoptée le 28 août 2023, le conseil a adjugé à la société Stantec Experts-conseils ltée, le contrat AU2023-01 relatif à la rédaction d'un nouveau règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, ci-après "le règlement sur les PIIA", au montant global de 114 975 \$ TTC;

ATTENDU QUE la traduction en anglais du règlement sur les PIIA n'était pas inclus dans le contrat AU2023-01;

ATTENDU QUE suite à des demandes informelles de prix, deux sociétés ont fourni des prix;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER à Traductions Serge Béclair Inc. (TRSB), ayant soumis le meilleur prix, le contrat relatif à la traduction du nouveau règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour un montant global de 15 245,73 \$ TTC, conformément à sa soumission du 9 mai 2024;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 610 10 411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2406 287

4.16 Renouvellement de contrat 2024-2025 - Appel d'offres public pour la fourniture sur demande de vêtements de travail pour les employés cols bleus (TP2020-15) – Promotions Plus

ATTENDU QUE par résolution numéro CM2009 326 adoptée le 21 septembre 2020, le Conseil a octroyé à la société Promotion Plus le contrat TP2020-15 relatif à la fourniture de vêtements de travail pour les employés cols bleus, assorti de quatre options de renouvellement d'une année chacune;

ATTENDU QUE par résolution numéro CM2107 268 adoptée le 12 juillet 2021, le Conseil a autorisé la première année d'option de renouvellement au montant global de 27 616,05 \$ TTC, pour la saison 2021-2022;

ATTENDU QUE par résolution numéro CM2207 323 adoptée le 11 juillet 2022, le Conseil a autorisé la deuxième année d'option de renouvellement au montant global de 29 466,32 \$ TTC, pour la saison 2022-2023;

ATTENDU QUE par résolution numéro CM2308 341 adoptée le 28 août 2023, le Conseil a autorisé la troisième année d'option de renouvellement au montant global de 29 653,29 \$ TTC, pour la saison 2023-2024;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics désire exercer la quatrième et dernière année d'option de renouvellement pour la saison 2024-2025;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

DE RENOUELER, pour une quatrième année d'option, le contrat TP2020-15 octroyé à l'entreprise Promotion Plus, pour la fourniture sur demande de vêtements de travail pour les employés cols bleus de la Cité de Dorval, pour la saison 2024-2025, au montant de 30 572,55 \$ TTC, ajusté selon l'indice des prix à la consommation;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 320 10 650.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2406 288

4.17 Approbation de l'ordre de changement no. 1 - Fourniture et installation d'une structure d'entraînements (LC2021-05) - Parc Westwood - Tessier Récréo-Parc inc.

ATTENDU QUE par la résolution CM2204 169 adoptée le 16 avril 2022, le Conseil a adjugé à la société Tessier Récréo-Parc inc. le contrat LC2021-05 relatif à la fourniture et l'installation d'une structure d'entraînements avec revêtement de sol en caoutchouc coulé pour le parc Westwood, au montant global de 136 972,57 \$ TTC;

ATTENDU QU'en raison de l'annulation de l'installation de la structure en 2022, des frais supplémentaires de 7 478,24 \$ ont été approuvés par la Cité;

ATTENDU QUE depuis l'adjudication du contrat LC2021-05 en avril 2022, le coût des matériaux et de la main d'œuvre a considérablement augmenté;

ATTENDU QUE les frais additionnels sont requis pour s'assurer de la qualité de l'installation;

ATTENDU QUE ces frais ne pouvaient être prévisibles au moment de l'octroi du contrat initial;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER l'ordre de changement no. 1 relatif à l'augmentation considérable du coût des matériaux et de la main d'œuvre soumis par l'entreprise Tessier Récréo-Parc inc., au montant de 10 932,19 \$ TTC, pour des travaux d'installation de la structure d'entraînements combinés au parc Westwood;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23 080 90 000, projet 2022-61, financé par une affectation des activités de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2406 289

4.18 Modification de contrat - Autorisation d'un montant additionnel - Assistance juridique dans le cadre du dossier de cour 500-17-124826-234 - Cain Lamarre SENCRL

ATTENDU QUE par la résolution CM2307 315 adoptée le 17 juillet 2023, le Conseil a autorisé un montant additionnel de 60 000 \$ TTC au cabinet d'avocats Cain Lamarre pour des services d'assistance juridique liées à des consultations générales et à un mandat de représentation dans le cadre du dossier de cour numéro 500-17-124826-234 pour un montant global de 68 000 \$ TTC;

ATTENDU QU'eu égard à la teneur du dossier et à son niveau de complexité, le montant alloué pour assurer la défense adéquate de la Cité est insuffisante;

ATTENDU QUE le 21 mai 2024, notre procureur a procédé à la révision du budget et à une nouvelle estimation des honoraires prévisibles jusqu'à la fin du dossier;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER un montant additionnel de 77 000 \$ TTC au cabinet Cain Lamarre SENCRL pour assurer la représentation de la Cité dans le cadre du dossier de cour numéro 500-17-124826-234, pour un montant global de 145 000 \$ TTC;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 120 00 412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 FINANCE ET ADMINISTRATION

CM2406 290

5.1 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé au 31 décembre 2023.

Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la Cité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le Conseil.

CM2406 291

5.2 Dépôt de la liste des dépenses autorisées

Conformément à l'article 7.4 du Règlement RCM-30-2009 en matière de contrôle et de suivi budgétaires, la liste des dépenses autorisées du 1^{er} au 31 mai 2024 est déposée au Conseil.

CM2406 292

5.3 Autorisation de dépenses - Paiement de diverses réclamations

ATTENDU QUE le Service des affaires juridiques et du greffe a procédé à l'analyse de diverses réclamations en collaboration avec les services concernés;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement des réclamations décrites au rapport de la greffière adjointe pour la période du 30 avril au 3 juin 2024 et totalisant 517,39 \$ non taxable;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 190 00 995.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2406 293

5.4 Approbation des virements budgétaires

ATTENDU QUE des virements budgétaires sont requis afin de couvrir certaines dépenses d'opération;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER les virements aux postes budgétaires tels que décrits à la liste des virements du 1^{er} au 31 mai 2024 jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2406 294

5.5 Approbation des virements budgétaires - Festival de Blues de l'Ouest de l'île

ATTENDU QU'un virement budgétaire est requis afin de couvrir les dépenses liées au Festival de blues de l'ouest de l'île qui aura lieu le samedi 10 août 2024;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le virement de 60 586,12 \$ TTC du poste budgétaire 02 190 00 995 au poste 02 701 70 450.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2406 295

5.6 Autorisation de versement d'une subvention - Soirée de reconnaissance des bénévoles du 7 septembre 2024 - Association athlétique de Dorval (AAD) – NON APPROUVÉ

REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

CM2406 296

5.7 Demande de prolongation de soutien financier 2024-2025 - Entente sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité - Ville de Montréal

ATTENDU QU'en vertu de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2024-2025), la Cité de Dorval peut soumettre des demandes de soutien financier à la Ville de Montréal;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la division de l'Assistance communautaire à soumettre une demande de prolongation de soutien financier en vertu de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2024-2025) administrée par la Ville de Montréal, afin que le camp de jour Dorval, l'Équipe Entreprise et AJOI reçoivent des prolongations de subventions pour financer leur projet pour la période 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2406 297

5.8 Dons et souscriptions

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER une aide financière aux organismes suivants :

- Association des bricoleurs de Dorval au montant de 3 000 \$ à imputer au poste budgétaire 02 110 00 340;
- Maison Donalda-Boyer au montant de 6 500 \$ à imputer au poste budgétaire 02 590 30 996;
- Fondation Lakeshore Kiwanis au montant de 750 \$ à imputer au poste budgétaire 02 110 00 340.

(Le conseiller Pascal Brault demande une discussion sur la proposition.)

(Des échanges s'engagent de part et d'autre.)

(Le conseiller Pascal Brault propose un amendement à la proposition principale.)

(Le conseiller Christopher von Roretz demande des précisions.)

(Le maire demande au conseiller Pascal Brault d'envoyer sa proposition d'amendement à la greffière adjointe afin que cette dernière l'envoie à tous les conseillers.)

(Un débat s'engage concernant la procédure d'amendement.)

(Le conseiller Pascal Brault soumet à nouveau verbalement une proposition d'amendement.)

(Le maire demande à nouveau que la proposition d'amendement soit transmise par écrit.)

(Le conseiller Pascal Brault demande quelles sont les règles de procédure pour faire une proposition d'amendement.)

(La séance est suspendue à 22 h 05 et reprend à 22 h 11.)

(Des échanges s'engagent de part et d'autre entre le conseiller Pascal Brault et le maire.)

(Avec l'accord du maire, la greffière adjointe explique la procédure d'amendement en référant aux articles 30 et suivants du règlement de régie interne.)

(Le conseiller Pascal Brault soumet à nouveau verbalement une proposition d'amendement.)

(Le conseiller Christopher von Roretz demande une précision supplémentaire sur la procédure de proposition d'un amendement.)

(La greffière adjointe et le directeur général interviennent de part et d'autre sur cette question.)

(Le conseiller Pascal Brault réitère qu'il ne transmettra pas sa proposition d'amendement par écrit.)

(Des échanges s'en suivent de part et d'autre.)

(La proposition d'amendement n'ayant pas été soumise par écrit, elle n'est pas soumise au vote. Le vote s'en suit sur la proposition principale telle que soumise.)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Pascal Brault vote contre cette résolution.

CM2406 298

5.9 Adoption de la Planification stratégique de la Cité de Dorval - Vision 2033

ATTENDU QUE par résolution CM2211 509 adoptée le 21 novembre 2022, le Conseil a octroyé à Réseau conseil des sages Montérégie inc. un mandat relatif à des services-conseils en planification stratégique;

ATTENDU QUE des rencontres de planification stratégique ont été tenues en présence des membres du conseil, de certains employés et de citoyens en vue d'élaborer la planification stratégique - Vision 2033;

ATTENDU QUE la version finale du plan a été déposée par Réseau conseil des sages;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER la Planification stratégique - Vision 2033 de la Cité de Dorval.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2406 299

5.10 Mise à jour des membres du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

ATTENDU QUE par la résolution CM2209 414 adoptée le 19 septembre 2022, le conseil municipal a autorisé la création d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, ci-après "le Comité", et la nomination du directeur général, de la directrice des affaires publiques et greffière, de la greffière adjointe ou en son absence l'assistante-greffière, de la chef de division des ressources humaines, du chef de division des technologies de l'information et de la coordonnatrice de la gestion documentaire et archives à titre de membres de ce comité;

ATTENDU QUE suite à la modification de l'organigramme de la Cité, il y a lieu de mettre à jour les titres de certains membres du Comité et d'ajouter la directrice des loisirs et de la culture;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

DE METTRE À JOUR la composition du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels de la Cité de Dorval comprenant les membres suivants :

- le (la) directeur(trice) général(e)
- le (la) directeur(trice) des affaires juridiques et greffier(ère)
- le (la) directeur(trice) du capital humain
- le (la) directeur(trice) des loisirs et de la culture
- le (la) greffier (ère) adjoint(e), ou en son absence, le (la) chef(fe) de section - Affaires juridiques
- le (la) chef(fe) de division des technologies de l'information
- le (la) coordonnateur(trice) en gestion des documents et des archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2406 300

5.11 Approbation des recommandations du groupe de travail sur la circulation - Procès-verbal du 23 mai 2024

ATTENDU QUE le groupe de travail sur la circulation a tenu une rencontre le 23 mai 2024 afin d'étudier des demandes relatives à la circulation et à la signalisation routière;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER les recommandations apparaissant au procès-verbal du 23 mai 2024, à savoir :

- **Projet NADG : virage à droite sur Carson**
 - Installation d'un panneau d'obligation de tourner à droite à la sortie du stationnement du Square Dorval donnant sur Carson
- **Chicane 149 Lepage**
 - Ajout de 2 tuteurs en angle au bollard existant afin de créer une chicane
- **Chicane 345 Caledonia**
 - Installation d'une chicane avec 4 tuteurs et un bollard central
- **Signalisation stationnement centre Surrey**
 - Installation de 4 panneaux, 2 sur Graham ainsi que 2 sur Parkfield pour signaler l'espace de stationnement public.

(Avec l'accord du maire, le conseiller Pascal Brault prend la parole pour demander des précisions).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2406 301

5.12 Autorisation de paiement d'une indemnité pour préjudice matériel subi par le maire dans l'exercice de ses fonctions - Remboursement d'honoraires d'avocats - Cabinet Lambert avocats

ATTENDU QUE le maire Marc Doret a subi un préjudice matériel dans le cadre de ses fonctions, correspondant à des honoraires d'avocats encourus pour des conseils et des services rendus par le cabinet Lambert avocats;

ATTENDU QUE conformément à l'article 2 c) du *Règlement RCM-62-2016 sur le paiement d'une indemnité à tout membre du conseil, fonctionnaire ou employé qui a subi un préjudice matériel en raison de l'exercice de ses fonctions*, le maire Marc Doret demande le paiement d'une indemnité correspondant aux frais légaux encourus dans le cas d'une atteinte à la réputation;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le Directeur des services administratifs ou en son absence la trésorière adjointe, à rembourser au maire Marc Doret, les honoraires d'avocats encourus dans le cadre de ses fonctions pour des conseils et des services rendus par le cabinet Lambert avocats, sur présentation des pièces justificatives;

D'ASSUJETTIR le paiement à un engagement écrit du maire Marc Doret de rembourser à la Cité, toute somme qu'il percevra, par voie judiciaire ou autrement, en compensation totale ou partielle du préjudice matériel pour lequel il a reçu cette indemnité;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 110 00 419.

(Avec l'accord du maire, le conseiller Pascal Brault demande des précisions.)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Pascal Brault vote contre cette résolution.

6 URBANISME

CM2406 302

6.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 27 mai 2024

Le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 mai 2024 est déposé aux membres du conseil.

CM2406 303

6.2 Dépôt du rapport comparatif et de la liste des permis et certificats émis – Mai 2024

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil :

- Liste des permis et certificats généraux émis pour le mois de mai 2024;
 - Rapport comparatif progressif des permis et certificats émis pour les mois de mai 2023 et 2024.
-

CM2406 304

6.3 Demandes d'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale - 860-880, avenue Carson (PIIA-2024-0008) - 165, avenue Dorval (PIIA-2024-0017)

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et du premier alinéa de l'article 22 du Règlement RCM-60C-2015 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, à la suite de la réception de l'avis du CCU, le Conseil approuve les plans par résolution si, de l'avis de ce dernier, ils rencontrent les objectifs et les critères énoncés au règlement ou les désapprouvent dans le cas contraire;

ATTENDU la demande de PIIA-2024-0008 concernant la propriété située au 860-880, avenue Carson visant à autoriser les affichages pour un bâtiment à usage mixte commercial et résidentiel;

ATTENDU la demande de PIIA-2024-0017 concernant la propriété située au 165, avenue Dorval visant à autoriser la construction d'un bâtiment à usage mixte commercial et résidentiel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a statué sur lesdites demandes lors de sa réunion du 27 mai 2024 et que le Conseil a pris connaissance de ses recommandations;

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE**

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER les plans et les documents associés au projet suivant :

- PIIA-2024-0008 - L'enseigne murale d'identification "Tour A et B" et l'enseigne murale d'identification sur l'édicule au 860-880, avenue Carson;

DE DÉSA approuver pour les raisons énoncées au procès-verbal du CCU du 27 mai 2024, les plans et les documents associés au projet suivant :

- PIIA-2024-0017 - Projet de construction d'un bâtiment à usage mixte commercial et résidentiel au 165, avenue Dorval.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 DIVERS PROJETS

CM2406 305

7.1 Approbation du bilan de réalisations à l'égard des personnes en situation de handicap 2023 - Office des personnes handicapées du Québec

ATTENDU QUE par résolution CM2304 194 adoptée le 17 avril 2023, le Conseil a adopté le plan d'action à l'égard des personnes en situation de handicap de la Cité de Dorval pour la période 2022-2023, le tout conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*;

ATTENDU QU'en vertu de cette Loi, le Conseil doit adopter et déposer annuellement auprès de l'Office des personnes handicapées (OPHQ) un bilan des réalisations de l'année antérieure visant à faire état de l'avancement des points d'action prévus au plan d'action 2022-2023;

ATTENDU QU'un bilan de réalisations pour 2023 a été produit et sera transmis à l'OPHQ une fois approuvé par le Conseil;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER le bilan de réalisations pour l'année 2023 à l'égard des personnes en situation de handicap de la Cité de Dorval tel que soumis.

(Avec l'accord du maire, le conseiller Pascal Brault demande des précisions)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2406 306

7.2 Autorisation de fermeture temporaire de rue - Portion du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore située entre l'avenue Sévigny et l'avenue Brockwell - Fête nationale et fête du Canada

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la fermeture temporaire d'une portion du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore, située entre l'avenue Sévigny et l'avenue Brockwell, le 24 juin 2024 et le 1^{er} juillet 2024 dans le cadre des festivités de la Fête nationale et de la fête du Canada.

(Le conseiller Pascal Brault demande une discussion sur ce point.)

Des échanges s'engagent de part et d'autre entre les conseillers Pascal Brault, Paul Trudeau, Christopher von Roretz, le maire et le directeur général.)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2406 307

7.3 Autorisation de fermeture temporaire de rue - Portion du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore entre l'avenue Allan Point et l'avenue Stream - Festival de Blues de l'Ouest de l'île et Dorval en fête du 10 août 2024

ATTENDU QUE le samedi 10 août 2024, la Cité de Dorval organise Le Festival de Blues de l'Ouest de l'île conjointement avec Dorval en fête à Pine Beach;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la fermeture temporaire d'une portion du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore, située entre l'avenue Allan Point (au stationnement de la bibliothèque de Dorval) et l'avenue Stream, telle que présentée dans le plan joint à la présente résolution;

DE PRENDRE ACTE que cette fermeture occasionnera également un accès à la circulation locale seulement des rues transversales suivantes pour la durée de l'événement :

- L'avenue Saint-Louis entre l'avenue Dawson et le chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore;
- L'avenue Clément entre l'avenue Dawson et le chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore;
- Le boulevard Pine Beach entre l'avenue Dawson et le chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2406 308

7.4 Cession de parcelles de terrain au MTQ et fermeture de rue - Michel Jasmin

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Cité de Dorval a adopté, lors de sa séance tenue le 22 août 2011, la résolution CM11 290, autorisant la cession de 6 parcelles de terrain au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) et la fermeture à titre de rue de parcelles qui faisait partie de la rue Michel Jasmin;

ATTENDU QUE suite à ladite résolution, le MTQ a déterminé avec précision les parcelles de terrain à céder, tel qu'il appert du nouveau plan joint au présent dossier décisionnel;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une nouvelle résolution afin de mettre à jour la cession déjà autorisée par la résolution CM11 290;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER, conformément au plan CT-8508-154-96-0726-2-5 joint en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante:

1. La fermeture à titre de rue de la parcelle MTQ4;
2. La cession, à titre gracieux, des parcelles MTQ1 à MTQ4 en faveur du ministère des Transports et de la Mobilité durable;
3. La cession de tous les droits, titres et prétentions sur les parcelles identifiées au Gouvernement du Canada (TC) sur le plan;

D'AUTORISER madame Joannie Dansereau, É.A., du ministère des Transports et de la Mobilité durable, à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, le plan des opérations cadastrales à être effectuées en vue de ces cessions; et

D'AUTORISER le maire et la greffière, ou la greffière adjointe en son absence, à signer pour et au nom de la Cité, toute procuration ou autre document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 RESSOURCES HUMAINES

CM2406 309

8.1 Confirmation de permanence au poste de directrice du Service des loisirs et de la culture - Madame Julie Mahoney

ATTENDU QUE madame Julie Mahoney a complété à la satisfaction de son supérieur sa période de probation au poste de directrice - Service des loisirs et de la culture;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

DE CONFIRMER, à compter du 23 mai 2024, la nomination permanente de madame Julie Mahoney au poste de directrice - Service des loisirs et de la culture.

(Avec l'accord du maire, le conseiller Pascal Brault prend la parole pour demander des précisions.)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2406 310

8.2 Confirmation et ratification de la fin de la période de probation et la fin de l'emploi - Employé no. 145

ATTENDU QUE la confirmation de permanence de l'employé no. 145 était sujette à une période de probation et qu'après évaluation cette dernière n'a pas été concluante;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

DE CONFIRMER ET RATIFIER la fin de la période de probation et de l'emploi de l'employé no. 145 en date du 7 juin 2024 et ce, pour les motifs invoqués au dossier décisionnel # 2024-06-016380.

(Le conseiller Pascal Brault demande une discussion sur ce point.

Des échanges de part et d'autre s'engagent entre le conseiller Pascal Brault, le maire et le conseiller Paul Trudeau.)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Pascal Brault vote contre cette résolution.

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

CM2406 311

10.1 Levée de la séance

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée. Il est 22h54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRE

GREFFIÈRE ADJOINTE

Je soussigné, Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

MAIRE